

Décision

Générale

colonial

Décision n° 520 nommant le médecin capitaine Rabier, gestionnaire-comptable des dispensaires Chapon-Baissac et Pierre-Pascal.

n° 520

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1940

Numéro JO
n° 523 du 30/06/1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les articles 149 et 150 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu la décision n° 319 du 30 mars 1939 chargeant le médecin capitaine Rabier, du service des dispensaires

Vu les nécessités de service exigeant la nomination d'un gestionnaire-comptable aux dispensaires Chapon-Baissac et Pierre-Pascal

Sur la proposition du médecin lieutenant colonel, chef du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Le médecin capitaine Rabier est nommé gestionnaire-comptable des dispensaires Chapon-Baissac et Pierre-Pascal. Art. 2. — Une avance mensuelle de cinq mille francs sera mise à sa disposition à charge de justifications dans les formes réglementaires. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Hubert DESCHAMPS.